ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

contrats

Question écrite n° 25529

Texte de la question

M. Jean-Luc Drapeau interroge M. le ministre de l'économie et des finances sur les contrats de partenariat public-privé (PPP). Ce dispositif permet de réaliser des économies à court terme. Cependant, sur la durée, le coût final pour les contribuables se révèle parfois beaucoup plus élevé que celui généré par un emprunt classique. Par ailleurs, ces partenariats sont critiqués pour leur lourdeur et la longueur du processus de passation. Une mission d'appui aux partenariats public-privé (Mapp) a été mise en place par le ministère des finances, mais sa saisine est facultative pour les collectivités locales et n'intervient que sur la pertinence de recourir à un PPP et non sur son suivi. Aussi, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement quant à l'utilité de préserver ou d'encadrer ce type de contrat.

Données clés

Auteur : M. Jean-Luc Drapeau
Circonscription : Deux-Sèvres (2e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 25529
Rubrique : État
Ministère interrogé : Économie et finances
Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 30 avril 2013, page 4648
Question retirée le : 6 août 2013 (Fin de mandat)